

LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS

8, rue Joseph Moutin
38180 Seyssins

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

**LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS
(LEJS)**

8 Rue Joseph Moutin

38180 SEYSSINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association LEJS** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 20 février 2025.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

La valorisation des moyens mis à disposition de votre association par la Ville de Seyssins, figurant au pied du compte de résultat et décrits en annexe, n'a pas pu être rapprochée des sommes déclarés par la Ville de Seyssins. Cette valorisation n'a pas fait l'objet de procédures d'audit.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner la régularité des principes comptables décrits dans les notes « règles et méthodes comptables » de l'annexe et la présentation qui en a été faite.

Subventions octroyées :

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie, et les opérations relatives aux subventions octroyées et reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, à l'examen des procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations et par l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, qu'elle n'était pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2024 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 25 avril 2025

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a small cross-like mark.

Mounir AROUI

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	7 129	6 801	328	1 048
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	13 559	11 575	1 984	93
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	115 924	82 570	33 354	788
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	25		25	25
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	419		419	699
	TOTAL (I)	137 056	100 945	36 110	2 653
COMPTES DE REGULARISATION	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	78 076	37	78 039	69 547
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 053		1 053	86
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	50 619		50 619	50 619
TOTAL ACTIF (I à V)	DISPONIBILITES	168 528		168 528	176 151
	Charges constatées d'avance	5 425		5 425	9 409
	TOTAL (II)	303 701	37	303 663	305 813
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	440 756	100 983	339 773	308 466
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			419	699
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

FONDS PROPRES		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	6 710	6 710
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	116 523	116 523
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	36 899	65 269
	Excédent ou déficit de l'exercice	11 388	(28 370)
	Total des fonds propres (situation nette)	171 521	160 133
FONDS PROPRES	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
FONDS PROPRES	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
Total des fonds propres		171 521	160 133
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques	787	
	Provisions pour charges	17 084	17 084
	Total des provisions	17 871	17 084
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	25 024	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 996	17 652
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	40 586	39 054
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 545	6 898
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	67 230	67 645
Total des dettes		150 382	131 249
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		339 773	308 466
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		11 388,03	(28 370,45)
(1) Dont à moins d'un an		150 382	131 249
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	12 423	11 920
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	470 471	430 877
	dont parrainages		1 227
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	189 000	140 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 886	20 615
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	8 477	14 801
	Total des produits d'exploitation	691 257	618 212
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	199 170	201 617
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 791	3 521
	Salaires et traitements	365 135	333 996
	Charges sociales	112 894	98 478
	Dotation aux amortissements et dépréciations	9 347	4 892
	Dotation aux provisions	787	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	801	724
	Total des charges d'exploitation	691 925	643 228
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(668)	(25 015)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(668)	(25 015)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 180	4 853
	Total des produits financiers	5 180	4 853
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 624	489
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	1 624	489
RESULTAT FINANCIER		3 556	4 364
RESULTAT COURANT avant impôts		2 888	(20 652)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	8 500	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	8 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		7 627
	Sur opérations en capital		92
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		7 719
RESULTAT EXCEPTIONNEL		8 500	(7 719)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		704 938	623 065
TOTAL DES CHARGES		693 550	651 436
EXCEDENT ou DEFICIT		11 388	(28 370)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	213 364	208 976
	Bénévolat		
	TOTAL	213 364	208 976
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	137 647	134 816
	Prestations	75 717	74 160
	Personnel bénévole		
	TOTAL	213 364	208 976

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **339 773 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **704 938 euros**
 - un total charges de **693 550 euros**
 - dégage un résultat de **11 388 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2024**
- finit le **31/12/2024**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association LOISIRS ENFANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- Péri scolaire

La commune de Seyssins a repris en régie directe l'organisation du périscolaire depuis 09/2021. Cela a bien entendu impacté à la baisse les produits d'exploitation. Et cela a également conduit à une économie de charges salariales.

- Rémunération des dirigeants (article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Le montant total des rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiqué, car cela reviendrait à fournir indirectement la rémunération individuelle du Directeur.

- Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement des comptes courants.

- Engagements en matière de pensions et retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite et des charges sociales afférentes.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite évalué au 31/12/2024 s'élève à **17.9 k€**.

Les hypothèses de calcul de l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- évolution des salaires : 2 %
- turn over moyen
- taux d'actualisation : 3.38 %

Indemnité de départ à la retraite (en €)

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 à 64 ans	1 à 5 ans	0
54 à 58 ans	6 à 10 ans	7 225
44 à 53 ans	11 à 20 ans	9 506
34 à 43 ans	21 à 30 ans	1 009
moins de 34 ans	plus de 30 ans	131
Total		17 871

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	7 129					7 129
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 129					7 129
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 884		2 190		3 515	13 559
	Instal., agencement, aménagement divers	5 472					5 472
	Matériel de transport	71 347		38 198		20 825	88 720
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	24 757		2 697		5 722	21 732
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	116 460		43 084		30 062	129 482
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	25					25
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	699		200		480	419
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	724		200		480	444
TOTAL		124 314		43 284		30 542	137 056

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	6 081	720		6 801
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 081	720		6 801
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 791	299	3 515	11 575
	Autres instal., agencement, aménagement divers	5 472			5 472
	Matériel de transport	71 347	7 024	20 825	57 547
	Matériel de bureau, mobilier	23 969	1 304	5 722	19 551
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		115 579	8 627	30 062	94 144
TOTAL		121 660	9 347	30 062	100 945

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	17 084			17 084
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres		787		787
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 084	787		17 871
	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	1 126		1 089	37
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 126		1 089	37
TOTAL GENERAL		18 210	787	1 089	17 909
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			787	1 089	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	419	419	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	78 076	78 076	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 053	1 053	
	Charges constatées d'avance	5 425	5 425	
TOTAL DES CREANCES		84 973	84 973	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	25 024	25 024		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 996	8 996		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	20 189	20 189		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 121	20 121		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	276	276		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	8 545	8 545		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	67 230	67 230		
TOTAL DES DETTES		150 382	150 382		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		30 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		4 976			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	6 710				6 710
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	116 523				116 523
Autres réserves					
Report à nouveau	65 269	(28 370)			36 899
Excédent ou déficit de l'exercice	(28 370)	28 370	11 388		11 388
Situation nette	160 133		11 388		171 521
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	160 133		11 388		171 521

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		5 425	5 425
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 425

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		67 230	67 230
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			67 230

--

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2024	31/12/2023
Dons en nature		
Prestations en nature Commune de Seyssins	213 364	208 976
Bénévolat	213 364	208 976
Total	213 364	208 976
Répartition par nature de charges	31/12/2024	31/12/2023
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Commune de Seyssins	137 647	134 816
Prestations Commune de Seyssins	137 647	134 816
- ces montants ont été fournis par les services municipaux de Seyssins -	75 717	74 160
Personnel bénévole	75 717	74 160
Total	213 364	208 976

**LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS
(LEJS)**

8 Rue Joseph Moutin

38180 SEYSSINS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre votre Association et La Ville de SEYSSINS :

- Montant des subventions octroyées au titre de 2024 : 188 000 € dont 188 000 € versés au 31/12/2024,
- Montant estimé par la ville de Seyssins de la mise à disposition gratuite de biens et des prestations en nature octroyés au titre de 2024 : 213 364 € (mise à disposition de personnel : 75 717 €, mise à disposition des locaux : 137 647 €).

Convention entre votre Association et l'Union d'Associations Seyssinoises (UAS) :

- Mise à disposition de personnel et de moyens par LEJS à l'UAS : montant pris en produits au titre de 2024 est de 1 639 €.

Fait à Grenoble, le 25 avril 2025

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI